

ce mois, à nos associés les âmes qui sont attaquées de cette dangereuse maladie spirituelle. La marque la plus certaine de la tiédeur est l'habitude du péché véniel, de ces péchés, moins graves assurément que les fautes mortelles, mais qui ont cependant de très funestes effets.

Le péché véniel est une désobéissance à un ordre de Dieu. Ce n'est pas la séparation complète avec notre bienfaiteur et notre ami le plus cher ; c'est pourtant une injure que nous lui adressons. Nous ne devons donc pas nous étonner si, dans cet état, il nous regarde avec moins de bienveillance et s'il est moins prompt à nous accorder son secours.

Ce qui prouve encore la gravité relative des transgressions de ces commandements divins que nous considérons parfois comme insignifiants, c'est la sévérité avec laquelle Dieu les punit. Il faudra les expier par de longues et terribles souffrances dans le purgatoire. Or, quand on sait combien notre Père du ciel aime ses créatures, il faut que ces fautes lui soient bien odieuses, pour qu'il les punisse si impitoyablement.

Le péché véniel ne nous fait pas perdre la vie surnaturelle, mais il affaiblit notre ardeur pour le bien ; il nous rend plus faibles, dans la lutte contre nos passions ; il nous mène même parfois insensiblement jusqu'aux limites de la faute grave. De là naissent les troubles de conscience, les remords, et quelquefois des chutes lamentables, que nous aurions facilement évitées en veillant sur les petits manquements.

Chronique diocésaine

— o —

— Demain soir, s'ouvriront, au Séminaire de Québec, les exercices de la première retraite du clergé.

— Le 4 août courant, Monseigneur l'Archevêque a fait la bénédiction de trois nouvelles cloches pour la paroisse de Saint-Raphaël, comté de Bellechasse.

Monsieur l'abbé J.-N. Gignac, directeur du collège de Sainte-Anne, a prononcé le discours.

— La Révérende Sœur Sainte-Catherine de Ricci a été élue Prieure du couvent des Dominicaines en remplacement de Sœur Marie de la Charité dont le terme d'office était fini.

Le secret de la Salette

— o —

A propos d'un livre récemment condamné, nous lisons dans le *Bulletin des Œuvres des Missionnaires de la Salette* :

Le 12 avril dernier, la S. Congrégation de l'Index fulminait un décret condamnant, outre trois autres livres, l'ouvrage de l'ab-